

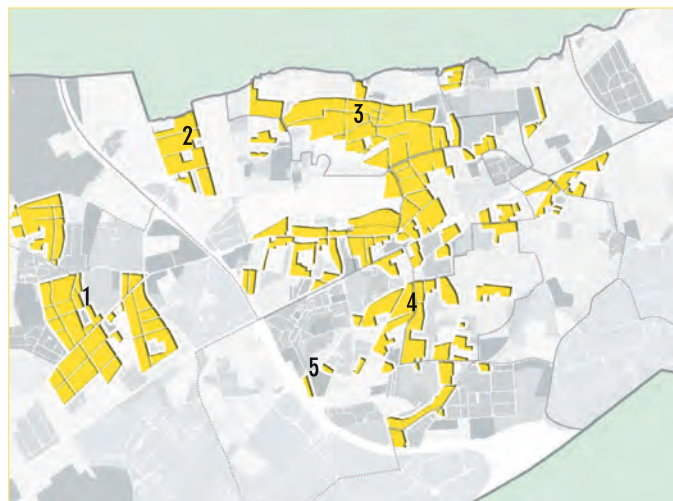
# 4.3 Le pavillonnaire début XX<sup>e</sup> siècle



Ce paysage urbain est issu du développement de la villégiature à Pessac, au début du XX<sup>e</sup> siècle. Les villas s'y sont alors multipliées, accompagnées de leur cortège végétal constitué d'espèces locales et acclimatées. Les maisons confortables sont dissimulées à l'arrière d'un jardin d'apparat, planté d'arbres alignés, souvent taillés en treille.

Les nouvelles implantations gagneront à respecter ces principes de composition et les grands arbres situés en fond de parcelle. Quant au pastiche architectural, c'est un art difficile et onéreux. Il s'avère aujourd'hui plus intéressant de réinterpréter les modèles appuyés sur des références régionales, qui intègrent au système constructif actuel un ou des éléments de l'architecture locale (pentes des toitures, revêtement de façades, matériaux de sols...) dans une composition contemporaine.

## Les quartiers concernés

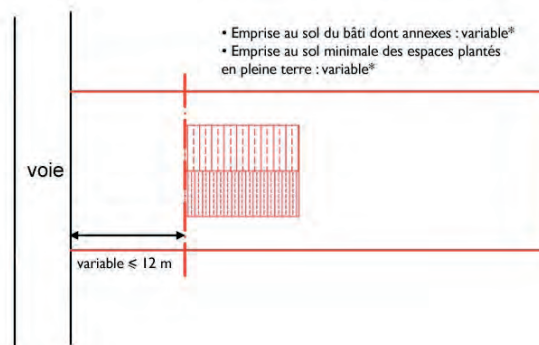


1. Alouette - France
2. Monteil
3. Noès
4. Sardine
5. Arago - La Châtaigneraie



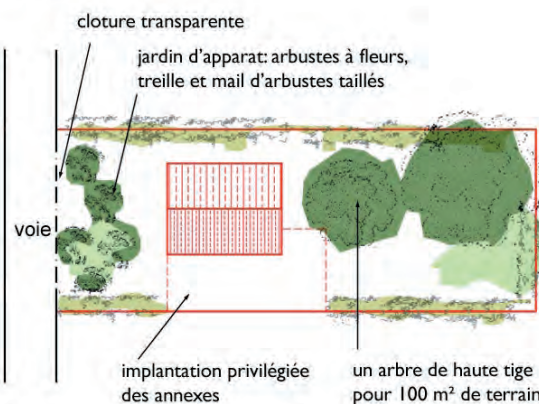
Boulevard de Ladonne

Exemple d'implantation en application du Plan local d'urbanisme\*



Les recommandations paysagères

le plan de principe



le profil de principe



\* NB : se référer au document PLU

## Les couleurs et les matériaux recommandés



### Toitures

Privilégier les tuiles canal, couleur ocre, mais les toitures terrasses sont possibles.



### Façades

Privilégier les pierres calcaires en parement, Proscrire les couleurs vives (rose, jaune).



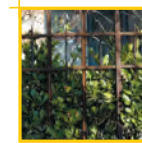
### Boiseries

Privilégier toutes couleurs neutres telles que noir, blanc, gris pâle, et les couleurs vives traditionnelles (bleu, rouge, vert).



### Appendices

Privilégier le bois brut ou peint en blanc, verni clair ou identique à la construction principale, et le métal. Éviter le PVC.



### Clôtures

Privilégier les verts et les noirs pour les grillages et les barrières. Haies végétales libres ou taillées.

Ces recommandations ont pour principal objectif de mettre l'accent sur l'importance de la qualité de la mise en œuvre de la construction. Il importe avant tout que le bâti et sa parcelle soient ordonnancés dans une véritable composition d'ensemble. On évitera la seule juxtaposition d'éléments disparates empruntés à l'architecture traditionnelle.

## Les végétaux recommandés

### Arbustes et petits arbres

Pittosporum *Pittosporum tobira*  
Tamaris *Tamaris sp*  
Érable du Japon *Acer palmatum japonica*  
Troène *Ligustrum vulgare*

### Moyens et grands arbres

Araucaria *Araucaria araucana*  
Cèdre *Cedrus sp*  
Chêne *Quercus robur, Q. rubra, Q. pireaica, Q. petraea, Q. cerris*  
Cyprès *Cupressus sempervirens*  
If *Taxus baccata*  
Magnolia *Magnolia grandiflora, Magnolia soulangeana*  
Micocoulier *Celtis occidentalis*  
Marronnier *Aesculus sp*  
Palmier *Trachycarpus fortunei, Washingtonia robusta, Chamaerops humilis*  
Pin parasol *Pinus pinea*  
Platane *Platanus x acerifolia*  
Tilleul *Tilia platiphyllus, Tilia tomentosa*

Hauteurs conventionnelles des arbres \*(Normes AFNOR)

1<sup>er</sup> grandeur > 20 m  
2<sup>e</sup> grandeur > 15 à 20 m  
3<sup>e</sup> grandeur > 10 m à 15 m  
4<sup>e</sup> grandeur < 10 m

 Article 671 du code civil

(Loi du 19 mars 1804)

Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages constants et reconnus, et à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations.

### 4.3 Le pavillonnaire début XX<sup>e</sup> siècle

Ce paysage constitue une variation  
des paysages girondins

.....

Des informations utiles et pratiques à l'usage des  
acteurs publics et privés de l'aménagement  
et des particuliers.

- Des préconisations d'implantation de votre bâti  
et de ses annexes sur votre terrain,
- Des recommandations paysagères pour intégrer  
au mieux votre projet dans ce paysage, qui précisent  
la nature des clôtures et vous proposent un exemple  
d'aménagement de vos espaces libres.
- Des recommandations sur les matériaux  
et les couleurs de vos constructions.
- Une sélection d'arbres et d'arbustes  
les mieux indiqués pour vos jardins et clôtures.

\* N.B : ces recommandations indiquées sont non réglementaires. Seul le document officiel PLU fait force de loi.

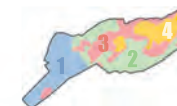
Contacts Mairie de Pessac - Service urbanisme

E-mail : [urbanisme@mairie-pessac.fr](mailto:urbanisme@mairie-pessac.fr)

Mars 2006 ©

© Illustrations Allen J. Coombes in *arbres*, Bordas, 1993

© Photographies Stephan Ferry et a'urba



# La charte paysagère de Pessac

Les paysages  
girondins

4

4.1 Le centre bourg

4.2 Le pavillonnaire traditionnel

4.3 Le pavillonnaire  
début XX<sup>e</sup> siècle

4.4 La vigne urbaine